

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM
COMMUNE DE WISCHES**

*Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 17
Date de convocation : 6 février 2015*

**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance ordinaire du 12 février 2015
Sous la présidence de Monsieur Alain FERRY, Maire**

Assistaient à la séance :

- Mme et MM. Sabine KAEUFLING, André SCHAEFFER, Alain HUBER, adjoints au maire
- Mmes et MM. Sylvie FIRMERY, Adrien DIEBOLT, Christine BLANCK, Caroline VANDEPUTTE,
Marie-Hélène ARIOUA, Jean-Pierre LONDOT, Fabienne BOULET, Jean-Marie WEISGERBER, Etienne
GIRARDOT, Jean-Luc POIREL, Pierre GANIER, Eric HERTZOG, Florence STEIN, conseillers municipaux

Avait donné procuration :

- Mme Edwige TOMAZ à M. POIREL

Absente excusée:

- Mme Anne DOUADIC-LATUNER

N° 2015/002 :

Forêt communale : Etat de prévision des coupes et travaux 2015

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'état de prévision de coupes et le devis de travaux forestiers pour l'exercice 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 1 procuration)

✓ approuve l'état de prévision de coupes pour l'année 2015 arrêté comme suit :

- coupes de bois (5 739 m3)	: 351 020,00 €
- frais d'exploitation	: 190 761,00 €
- recette brute prévisionnelle	: 179 180,00 €

✓ approuve le devis de travaux 2015 d'un montant total s'élevant à 89 500,00 € (honoraires en sus).

N° 2015/003 :

Budget annexe forêt : compte administratif de l'exercice 2014

Sous la présidence de M. André SCHAEFFER, 1^{er} Adjoint au Maire, et après que le Maire ait quitté la salle des séances, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité (dont 1 procuration) le Compte Administratif du Budget annexe forêt, exercice 2014, dont les résultats sont les suivants :

A. section de fonctionnement :

- dépenses :	364 986,10 €
- recettes :	378 719,50 €
- excédent reporté 2013 :	145 563,65 €

Excédent de fonctionnement 2014 : 159 297,05 €

B. Section d'investissement :

- dépenses :	44 269,21 €
- recettes :	38 970,29 €
- besoin de financement reporté 2013 :	30 061,87 €

Besoin de financement 2014 : 35 360,79 €

Résultat global de clôture 2014: 123 936,26 €

N° 2015/004 :

Budget annexe forêt : affectation du résultat de l'exercice 2014

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

- Après avoir approuvé, lors de cette même séance, le Compte Administratif 2014 du budget annexe forêt qui présente un excédent de fonctionnement cumulé (hors restes à réaliser) d'un montant de 159 297,05 € ;
- Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution global de - 35 360,79 €
- Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2014
- Considérant que le budget de 2014 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 37 200 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 1 procuration)

- décide d'affecter au budget de l'exercice 2015 le résultat comme suit :

*** Affectation en réserves (compte 1068) pour financement de la section d'investissement :**

✓ 35 360,79 €

*** Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) :**

✓ 123 936,26 €

N° 2015/005 :

Budget Annexe Forêt : Budget Primitif de l'exercice 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 1 procuration)

- ✓ approuve le budget primitif, budget annexe forêt, de l'exercice 2015 proposé par le maire et qui se présente comme suit, équilibré en recettes et en dépenses :

❖ *Section de fonctionnement : 493 876,00 €*

❖ *Section d'investissement : 57 760,00 €*

N° 2015/006 :

Transfert d'une partie de l'excédent du budget annexe forêt vers le budget principal

Le conseil municipal,

Vu la délibération en date du 17 décembre 2000 décidant de la création d'un budget annexe de l'exploitation forestière à compter du 1^{er} janvier 2001, laquelle précise qu'un résultat excédentaire pourra être reversé à la commune,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur la situation du budget annexe forêt et sur l'excédent qu'il présente au compte administratif de l'exercice 2014,

Considérant que le budget primitif 2015 de l'exploitation forestière prévoit une inscription de 146 776 € en vue du versement de tout ou partie de cette somme au budget principal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 1 procuration),

- décider de reverser, au budget principal et sur l'exercice en cours, la somme de 80 000 € provenant du budget annexe forêt.

N° 2015/007 :

Service public de distribution d'eau potable : compte administratif de l'exercice 2014

Sous la présidence de M. André SCHAEFFER, 1^{er} Adjoint au Maire, et après que le Maire ait quitté la salle des séances, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité (dont 1 procuration) le Compte Administratif du service public de distribution d'eau potable, exercice 2014, dont les résultats sont les suivants :

A. Section d'exploitation :

- dépenses :	171 932,85 €
- recettes :	282 936,86 €
- excédent reporté 2013 :	139 974,00 €

Excédent d'exploitation 2014 : 250 978,01 €

B. Section d'investissement :

- dépenses :	335 155,12 €
- recettes :	174 035,87 €
- Excédent reporté 2013 :	73 749,24 €

Besoin de financement 2014 : 87 370,01 €

Résultat global de clôture 2014 : 163 608 €

3/7

N° 2015/008:

Service de distribution d'eau potable : affectation du résultat de l'exercice 2014

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

- Après avoir approuvé, lors de cette même séance, le Compte Administratif 2014 du budget eau qui présente un excédent d'exploitation cumulé (hors restes à réaliser) d'un montant de 250 978,01 € ;

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution global de – 87 370,01 €

- Considérant l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2014,
- Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2015,
- Considérant que le budget de 2014 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 209 374 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 1 procuration)

- décide d'affecter au budget de l'exercice 2015 le résultat comme suit :

*** Affectation en réserves (compte 1068) pour financement de la section d'investissement :**

✓ 87 370,01 €

*** Report en section d'exploitation (ligne 002 en recettes) :**

✓ 163 608,00 €

N° 2015/009 :

Service de distribution d'eau potable: Budget Primitif de l'exercice 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 1 procuration)

- ✓ approuve le budget primitif du service de distribution d'eau potable, exercice 2015, proposé par le maire et qui se présente comme suit, équilibré en recettes et en dépenses :

❖ *Section d'exploitation* : 440 208,00 €

❖ *Section d'investissement* : 408 178,00 €

N°2015/010 : Prix de l'eau pour l'année 2015

Le conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 1 procuration)

- décide d'appliquer la tarification du prix de l'eau comme suit :

❖ part variable : 1,00 € le mètre-cube

❖ part fixe : 10€ par semestre

❖ location des compteurs domestiques : 2,00 par semestre (unanimité moins 1 abstention)

- ❖ location des compteurs de gros diamètre : 12€ par semestre
- ❖ droit de raccordement au réseau : 400 €

4/7

N° 2015/011 :

Budget annexe bowling M14 : Compte administratif de l'exercice 2014

Sous la présidence de M. André SCHAEFFER, 1^{er} Adjoint au Maire, et après que le Maire ait quitté la salle des séances, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité (dont 1 procuration) le Compte Administratif du budget annexe bowling M14, exercice 2014, dont les résultats sont les suivants :

A. Section de fonctionnement :

- dépenses :	18 366,87 €
- recettes :	2 398,05 €
- excédent reporté 2013 :	28 123,43 €

Excédent de fonctionnement 2014 : 12 154,61 €

B. Section d'investissement :

- dépenses :	4 197,20 €
- recettes :	0,00 €
- excédent reporté 2013 :	2 171,40 €

Besoin de financement 2014 : 2 025,80 €

Résultat global de clôture 2014 : 10 128,81 €

N° 2015/012 :

Budget annexe bowling : affectation du résultat de l'exercice 2014

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

- Après avoir approuvé, lors de cette même séance, le Compte Administratif 2014 du budget annexe M14 bowling qui présente un excédent de fonctionnement cumulé (hors restes à réaliser) d'un montant de 12 154,61 € ;

- Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution global de - 2 025,80 €

- Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2015

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 1 procuration)

- décide d'affecter au budget de l'exercice 2015 le résultat comme suit :

*** Affectation en réserves (compte 1068) pour financement de la section d'investissement :**

✓ 2 025,80 €

*** Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) :**

✓ 10 128,81 €

5/7

N° 2015/013 :
Budget annexe bowling M14 : Budget Primitif de l'exercice 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 1 procuration)

- ✓ approuve le budget primitif du budget annexe bowling M14, exercice 2015, proposé par le maire et qui se présente comme suit, équilibré en recettes et en dépenses :

❖ *Section de fonctionnement* : 12 528,00 €

❖ *Section d'investissement* : 5 025,00 €

N° 2015/014:
Emplois d'été 2015

Sur proposition de Monsieur le Maire,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 1 procuration)

- décide de créer, pour la saison d'été 2015, quinze postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe à temps complet destinés aux jeunes gens de 17 ans et plus.

Ces emplois seront rémunérés au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique 2^{ème} classe, indice brut 340, majoré 321.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015.

N° 2015/015 :
Participation aux charges de fonctionnement des salles communales par les associations

Les salles communales sont mises gracieusement à la disposition des associations de la commune afin qu'elles puissent exercer leurs activités.

Certaines d'entre elles contribuent déjà aux charges de fonctionnement (chauffage, électricité...) par le versement d'un montant annuel variant selon la taille de la salle occupée. Cinq d'entre elles ne participent pas encore à ce jour.

Par souci d'équité au sein du tissu associatif local, le maire propose de fixer une participation annuelle correspondant à celle déjà appliquée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 1 procuration)

- fixe la participation annuelle des associations concernées, soit :
- Tir Saint Hubert : 153 euros
 - Club philatélique : 50 euros
 - Club du Temps Libre : 77 euros
 - Club informatique : 77 €

N° 2015/016 :
Urbanisme : convention relative à l'application du droit des sols

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, promulguée le 24 mars 2014, a prévu la fin de la mise à disposition de services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme à compter du 1^{er} juillet 2015. Cette disposition concerne les communes, membres d'un établissement public de coopération intercommunale dont la population totale est supérieure à 10 000 habitants, ce qui est le cas de la commune de WISCHES.

6/7

C'est dans ces conditions que le Préfet, par courrier du 30 décembre 2014, a résilié la convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes de permis et des déclarations préalables relatives à l'occupation du sol.

La commune a la possibilité, à compter du 1^{er} juillet 2015, de faire appel à un Secteur Départemental Aménagement, Urbanisme et Habitat (SDAUH), service du Département du Bas-Rhin, afin d'assurer la continuité de ces missions, moyennant une redevance fixée par habitants et par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 1 procuration)

- Prend acte de la résiliation de la convention de mise à disposition des services de l'Etat à compter du 1^{er} juillet 2015 ;
- Décide de confier au Département du Bas-Rhin le concours d'un de ses Secteurs Départementaux Aménagement, Urbanisme et Habitat pour l'exercice des compétences de la commune relatives à la délivrance des autorisations d'occupation du sol et des actes assimilés à compter du 1^{er} juillet 2015.
- Autorise le maire à signer la convention avec le Département du Bas-Rhin et tout acte s'y rapportant.

N° 2015/017 :

Subvention d'équipement aux travaux de rénovation du presbytère protestant : amortissement

La commune a participé à concurrence de 7 759,50 euros aux travaux de rénovation du presbytère protestant de La Broque par le versement d'une subvention d'équipement inscrite au compte 2041412 et qui par conséquent doit faire l'objet d'un amortissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 1 procuration)

- Fixe à un an la durée d'amortissement de la dépense susvisée
- Vote à cet effet un crédit de 7 759,50 euros au compte 6811 qui sera repris au budget primitif 2015.

N° 2015/018 :

Commissions communales

Le conseil municipal agréé à l'unanimité l'adjonction de Mme Marie-Hélène ARIOUA dans la commission des affaires scolaires.

Pour extrait conforme
A Wisches, le 13 février 2015
Le maire,
Alain FERRY